

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 JUIN 2008

Présents : Mmes L'HERMITTE Denise - SAUTHON Nathalie - FORMENTI Jacqueline
MM. GRIMALDI Christian - VANSCHEEUWYCK Maurice - BRICET Jean Claude - FORTUNE
Michel - DALLARI Jean Louis - HERMET Daniel.

Absent: M. VAQUETTE Jean.

Procuration M. KAY Stephen à M. GRIMALDI Christian

Secrétaire de séance Mme Jacqueline FORMENTI

1°) - Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal du 5 mai 2008

La présente délibération a pour principal objectif l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2008 du Conseil Municipal.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil sont informés, qu'à ce jour, aucune remarque n'est parvenue.

Il est proposé à l'assemblée délibérante

ç D'APPROUVER le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 mai 2008 tel que rédigé à ce jour.

VOTE UNANIMITE

2°) - Avenant au bail de l'épicerie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les termes du bail commercial établi pour l'activité de l'épicerie située 8 rue de la Mairie.

L'activité principale définie à l'article "" du bail est la suivante commerce d'alimentation (dans un fonds de commerce de "générale - bazar - droguerie" comme mentionné dans l'article "ésignation" du même bail).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un avenant à ce bail afin d'y adjoindre une activité secondaire et saisonnière de vente de sandwiches, restauration légère et boissons du 1 et 2 groupe (dans le cadre de la licence de catégorie II) à consommer sur place ou à emporter.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'aucun changement de loyer ne sera appliqué.

Il est proposé à l'assemblée délibérante

D'APPROUVER l'exposé de Monsieur le Maire

D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant au bail commercial de l'épicerie avec la SARL

L'EPICERIE DU CHATEAU, actuellement représentée par M. VUOSO Marc, tel que présenté en annexe.

VOTE UNANIMITE

3°) - Convention de mise à disposition du domaine public pour les terrasses des cafés et des restaurants

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2008-24 du 5 mai 2008 portant modification du tableau du prix des locations, prestations et services un nouveau tarif ayant été créé pour les terrasses dans la catégorie "du domaine public".

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition du domaine public avec l'ensemble des établissements situés sur la commune, concernés par l'utilisation de terrasses.

M. HERMET fait remarquer que la convention doit être corrigée à la première ligne il faut lire "aucun cas, les utilisateurs NE devront dépasser..."

M. GRIMALDI explique qu'il a fait noter 1 mois de plus pour l'utilisation des terrasses afin d'être en concordance avec les heures d'été ce qui fait 6 mois en tout - il ajoute qu'il faudra revoir l'arrêté Municipal

M. HERMET dit qu'il pensait que cette convention existait déjà

M. GRIMALDI répond que oui mais elle n'avait pas encore été mise en place.

Il est demandé à l'assemblée délibérante

φ D'APPROUVER l'exposé de Monsieur le Maire

φ D'APPROUVER les termes de la convention-type telle que présentée en annexe

φ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec chaque établissement situé sur la commune et concerné par l'utilisation de terrasses.

VOTE UNANIMITE

4°) - Modification de la programmation 2008 des investissements

La présente délibération a pour principal objectif de modifier la programmation des investissements 2008 établie par délibération n°2008-23 du 5 mai 2008.

L'assemblée délibérante a, au cours de sa séance du 5 mai, adopté la programmation des investissements 2008.

Une rencontre avec des représentants du Conseil Régional a permis de mieux apprécier leurs domaines d'interventions et prendre des contacts au sein de cette collectivité.

Cette rencontre permet de modifier sensiblement le financement des différentes opérations programmées.

Un échéancier d'exécution est établi pour chaque opération.

Monsieur GRIMALDI indique que cette modification est le fait de la rencontre avec le Conseil Régional qui nous accorde des participations ce qui nous fait un plus pour les investissements par rapport à ce qui était présenté dans la séance du 5 Mai dernier. Il souligne que les 15.000 € indiqués dans la colonne "" sont versés par l'agence de l'eau. Avec les 40.600.00 € que nous obtenons du Conseil Régional nous arrivons à près de 400 € au lieu de 350.000.00 €

M. HERMET demande concernant la ligne "jeunes" la somme HT et TTC étant identique si c'est parce qu'il n'y a pas de TVA sur un chantier jeunes, dans le cadre de la formation professionnelle

M. GRIMALDI répond que c'est parce c'est une Association qui intervient.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER la nouvelle programmation des investissements 2008 ainsi que l'échéancier prévisionnel d'exécution tels que récapitulés sur les documents joints.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès des partenaires financiers, l'attribution de subventions d'équipements selon les plans de financement prévus.

VOTE UNANIMITE

5°) - Demande de classer PRIORITAIRE la création d'une passerelle permettant la traversée de la rivière "La Bresque".

La présente délibération a pour principal objectif d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir auprès des services du Conseil Général du Var afin que soit classée prioritaire la réalisation d'une passerelle permettant la traversée de la rivière "Bresque" entre le village et l'école.

SILLANS LA CASCADE est une petite Commune rurale du Haut Var où résident 565 habitants. Elle est située au carrefour des routes départementales 560 et 22. Ces routes sont respectivement les principaux axes routiers du Haut Var, Est/Ouest reliant Saint Maximin à Draguignan pour le premier et Nord/Sud, reliant Brignoles aux Gorges du Verdon pour le second.

Au fil des années le flux des véhicules n'a cessé d'augmenter, 5% par an, pour atteindre une moyenne de 2400 véhicules par jour en 2007. Ce nombre comprend un fort pourcentage de poids lourds.

Tous ces véhicules doivent emprunter le pont qui enjambe la Bresque au nord-est du village. Ce même pont permet à nos enfants de rejoindre l'école située rive gauche de la Bresque.

Le Conseil Municipal

vu le nombre croissant de véhicules qui traversent l'agglomération

vu les vitesses pratiquées malgré la signalisation en place

vu le gabarit du pont de la ""

vu que l'ouvrage est utilisé quotidiennement par les enfants du village pour se rendre à l'école ainsi que par des habitants pour se rendre sur le jeu de boules

Considérant le risque encouru par tous les utilisateurs

a décidé d'installer un dispositif de circulation alternée par des feux rouges au début de l'année 2004.

Ce dispositif a permis de ralentir la vitesse des véhicules et de réguler leur circulation sur le passage le plus étroit.

En revanche, la sécurité des piétons reste précaire et l'installation de la passerelle devient une urgence.

M. DALLARI demande à quelle date est prévue cette passerelle

M. GRIMALDI répond en 2012. Il ajoute qu'il y a une pétition à l'accueil de la Mairie mais elle n'a obtenu qu'une centaine de signatures. Il demande quand le carottage a été fait

M. DALLARI répond en 2007

M. GRIMALDI dit que l'ingénieur qui était chargé du dossier a été muté et que M. BAUD de la DDE également concerné par le dossier vient de décéder. Il ajoute qu'avec 2véhicules recensés et 50 piétons qui passent sur ce pont il espère qu'il n'y aura pas d'accident avant la réalisation de cette passerelle

M. BRICET suggère de faire circuler la pétition

M. GRIMALDI dit que déjà elle circule car en plus de celle de la Mairie il y en a une qui circule avec l'Association C.I.L., une avec M. FASSY et une avec BOULEGU'UN PEU

M. DALLARI dit qu'il faudrait une information sur les panneaux

Mme L'HERMITTE suggère une réunion pour manifester

M. GRIMALDI dit qu'il fait confiance au Conseil Général et qu'une manifestation ce n'est pas évident quant on voit comment s'est passé celle pour le maintien de La Poste
Mme L'HERMITTE dit qu'une pétition ne bouscule pas forcément
M. GRIMALDI répond que cela dépend de la persuasion

Il est proposé à l'assemblée délibérante

D'APPROUVER l'exposé présenté ci-dessus
D'AUTORISER Monsieur le Maire à intervenir auprès du Conseil Général du Var afin que soit classée PRIORITAIRE la réalisation de la passerelle permettant la traversée de la rivière "Bresque" à SILLANS LA CASCADE.

VOTE UNANIMITE

6°) - Autorisant Monsieur le Maire à ester en justice - Affaire OHAYON c/ Commune (Annulation PC n°08312808A0001/GRILLOTTI)

La présente délibération a pour principal objectif d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice pour l'affaire relative à la demande d'annulation du permis de construire n°08312808A0001 délivré le 19 mars 2008 à M. GRILLOTTI Hervé par le Maire au nom de la commune.

Une requête introductive d'instance a été reçue du Tribunal Administratif de Nice en date du 30 mai 2008.

M. GRIMALDI explique que cette affaire comporte 2 volets entre 2 privés. L'un n'est pas d'accord avec le Permis de construire et l'avocat indique que le permis de construire ne comporte pas les signatures nécessaires. Il faut savoir que 9/10 permis de construire présentent des anomalies et qu'à l'avenir il fera plus attention. Celui là n'a pas été signé par lui mais il assure la suite.

Il est demandé à l'assemblée délibérante

D'AUTORISER Monsieur le Maire à ester en justice, assisté par un avocat, pour cette affaire
DIT QUE les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 6226 du budget communal 2008

VOTE UNANIMITE

Fait à SILLANS LA CASCADE

Le 10 Juin 2008

La Secrétaire Jacqueline FORMENTI